

INFORMATIONS	COMMUNE/VILLE DE :		Bdc1.6
	Code postal :	Code INS :	
	Canton de :		Adresse de livraison :
	Personne de contact :		
	Tél. :	Fax :	
	E-mail :		

ELECTIONS SIMULTANÉES DU 9 JUIN 2024

AFFICHES - BUREAU DE VOTE

Quantité	Désignation
	Affiches «Extraits du Code» – Art. 110 et 111, titre V du Code électoral. <i>A afficher dans la salle d'attente de chaque bureau de vote</i>
	Affiches «Instructions pour l'électeur» (Mod. I) pour vote traditionnel <i>A afficher dans la salle d'attente et dans chaque isolement des bureaux de vote</i>
	Affiches «Instructions pour l'électeur» (Mod. I) pour vote traditionnel - 150 % <i>A disposition de l'électeur qui en fait la demande - 1 affiche par bureau de vote</i>

Le 2024

Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,